1 Introduction
2 Analyse des dangers : rocol
2.1 Remarques préalables relatives au contenu de la FDS
2.2 Erreurs de classification
2.2.1 Produit
2.3 Dangers, conseils de prudence et classification pour le transport du produit
2.4 Dangers et/ou mesures par voie d'exposition
2.5 Informations relatives aux substances dangereuses présentes
2.5.1 Diméthyl éther
2.5.2 CALCIUM CARBONATE COMMERCIAL GRADE
2.5.3 o-xylène
2.5.4 ACETONE
2.5.5 1-METHOXY-2-PROPANOL
2.5.6 CARBON DIOXIDE AEROSOL PROPELLANT
2.6 Protections individuelles et collectives à envisager
2.7 Conditions de stockage et de manipulation à envisager

Tilte	EmillA – Analyse des dangers du produit rocol
Company	ROCOL
Date	2026-10-15
Version	Rev0
Auteur	Emilia 0.8.1

modyva

groupe cohezio

1 Introduction

Le présent rapport analyse les dangers intrinsèques du produit **rocol**.

L'analyse vise à répondre aux questions suivantes :

- Quels sont les dangers associés au produit et à ses substances ?
- Les substances présentes sont-elles soumises à des valeurs limites d'exposition ou à des classifications particulières (CMR, SEVESO, ...) ?
- Quels sont les dangers pour la santé connus pour ces différentes substances ?
- Est-ce que la FDS reçue présente potentiellement des erreurs (obsolescence, changements dans les classifications de l'ECHA, ...) ?
- Quelles mesures de prévention doivent être envisagées lors de l'utilisation de ce produit ?

La fiche de données de sécurité (FDS) a été traitée à l'aide de l'outil d'intelligence artificielle **EmilIA** développé par **Modyva**. Les résultats ont été revus et contrôlés par Modyva.
L'analyse se limite à une analyse des dangers. L'exposition au risque basée sur les conditions réelles d'utilisation in-situ n'a pas été évaluée.

Cette étude est basée sur les prescriptions et recommandations suivantes :

- LIVRE VI — Agents chimiques, cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques
- Fiches toxicologiques de l'INRS
- Directive 2012/18/UE (SEVESO)
- Règlement (CE) 1272/2008 (CLP)
- Règlement (CE) 1907/2006 (REACH) — Annexe XVII / Annexe XIV
- Règlement (UE) 2019/1021 (POP)
- Règlement (UE) 528/2012 (Biocides)

2 Analyse des dangers : rocol

Dans la suite, nous détaillons les dangers associés au produit **rocol**, les éléments potentiellement erronés ou obsolètes relevés dans la FDS, les classifications des différentes substances présentes et les protections individuelles à envisager.

2.1 Remarques préalables relatives au contenu de la FDS

PROPRIÉTÉ	VALEUR
Fabriqué par	ROCOL
État physique	liquide
Forme	-
pH	Non disponible
Usage	L'utilisation prévue de ce produit est réservée à un usage professionnel et industriel (catégorie d'usage principal : utilisation professionnelle, utilisation industrielle).
Date FDS	2021-04-28

La FDS date du 2021-04-28. Elle a donc 5 an(s).

La FDS ayant plus de 5 ans, il est *nécessaire* de demander au fournisseur de produire une FDS mise à jour.

2.2 Erreurs de classification

2.2.1 Produit

Emilia n’a pas identifié d’erreur de classification dans la FDS.

2.3 Dangers, conseils de prudence et classification pour le transport du produit

Mention d’avertissement : Danger

Pictogrammes (SGH) :



Inflammable

Mentions de danger :

- H229 Pressurised container: May burst if heated

Conseils de prudence :

- P210 P210
- P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d’ignition.
- P251 P251
- P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
- P410+P412 Protéger du rayonnement solaire.

Transport :

- ADR : 2.1
- RID : 2.1
- ADN : 2.1
- IMDG : 2.1
- IATA : 2.1
- UN : 1950

2.4 Dangers et/ou mesures par voie d’exposition

skin : • Ôter les vêtements touchés. • Laver les parties exposées de la peau à l’aide d’un savon doux et d’eau, puis rincer abondamment à l’eau chaude.

eyes : • Rincer immédiatement et abondamment à l’eau. • Consulter un médecin si la douleur ou la rougeur persistent.

ingestion : • Rincer la bouche. • NE PAS faire vomir. • Consulter d’urgence un médecin.

inhalation : • Permettre au sujet de respirer de l’air frais. • Mettre la victime au repos.

2.5 Informations relatives aux substances dangereuses présentes

2.5.1 Diméthyl éther

Identification

- N° CAS : 115-10-6
- N° EINECS : 204-065-8

Concentration :from 10.0 to 30.0

Dangers :

- H220 Gaz extrêmement inflammable.
- H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

Réglementation & Valeurs limites

RÉGLEMENTATION	PRÉSENCE / VALEUR
Classé CMR	Non
REACH Annexe XVII (restrictions)	Non
REACH Annexe XIV (autorisation)	Non
Règlement POP	Non
RPB (Biocides)	Non
Seveso (phrases H pertinentes)	Oui
VLE – Code du Bien-être au travail	VLE-8h (ppm) : 1000.0 - VLE-8h (mg/m³) : 1920.0

2.5.1.1 PROPRIÉTÉS

Pas d'informations disponible.

2.5.2 CALCIUM CARBONATE COMMERCIAL GRADE

Identification

- N° CAS : 471-34-1
- N° EINECS : 207-439-9

Concentration :from 10.0 to 30.0

Dangers :

Réglementation & Valeurs limites

RÉGLEMENTATION	PRÉSENCE / VALEUR
Classé CMR	Non
REACH Annexe XVII (restrictions)	Non
REACH Annexe XIV (autorisation)	Non
Règlement POP	Non
RPB (Biocides)	Non
Seveso (phrases H pertinentes)	Non
VLE – Code du Bien-être au travail	Non

2.5.2.1 PROPRIÉTÉS

Pas d'informations disponible.

2.5.3 o-xylène

Identification

- N° CAS : 95-47-6
- N° EINECS : 202-422-2

Concentration :from 5.0 to 15.0

Dangers :

- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- H312 Nocif par contact cutané.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H332 Nocif par inhalation.

Réglementation & Valeurs limites

RÉGLEMENTATION	PRÉSENCE / VALEUR
Classé CMR	Non
REACH Annexe XVII (restrictions)	Non
REACH Annexe XIV (autorisation)	Non
Règlement POP	Non
RPB (Biocides)	Non
Seveso (phrases H pertinentes)	Oui
VLE – Code du Bien-être au travail	VLE-8h (ppm) : 50.0 - VLE-8h (mg/m³) : 221.0 - VLE-15min (ppm) : 100.0 - VLE-15min (mg/m³) : 442.0

2.5.3.1 PROPRIÉTÉS

FICHEJuin 2021Fiche n°77 - XylènesFiche présentant l'essentiel des données d'hygiène et de sécurité relatives à« Xylènes »avec un rappel de la réglementation française et des recommandations techniques et médicales.En savoir plus

Généralités | Caractéristiques | VLEPMesurage | Incendie - Explosion[22-24] | Pathologie - Toxicologie | Règlementation | Recommandations

Bibliographie

2.5.4 ACETONE

Identification

- N° CAS : 67-64-1
- N° EINECS : 200-662-2

Concentration :from 5.0 to 10.0

Dangers :

- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Réglementation & Valeurs limites

RÉGLEMENTATION	PRÉSENCE / VALEUR
Classé CMR	Non
REACH Annexe XVII (restrictions)	Non
REACH Annexe XIV (autorisation)	Non
Règlement POP	Non
RPB (Biocides)	Non
Seveso (phrases H pertinentes)	Oui
VLE – Code du Bien-être au travail	VLE-8h (ppm) : 246.0 - VLE-8h (mg/m³) : 594.0 - VLE-15min (ppm) : 492.0 - VLE-15min (mg/m³) : 1187.0

2.5.4.1 PROPRIÉTÉS

FICHEOctobre 2018Fiche n°3 - AcétoneFiche présentant l'essentiel des données d'hygiène et de sécurité relatives à« Acétone »avec un rappel de la réglementation française et des recommandations techniques et médicales.En savoir plus

Généralités | Caractéristiques | VLEPMesurage | Incendie - Explosion[1-3, 26-28] | Pathologie - Toxicologie | Règlementation

Recommandations Bibliographie

2.5.5 1-METHOXY-2-PROPANOL

Identification

- N° CAS : 107-98-2
- N° EINECS : 203-539-1

Concentration :from 2.0 to 10.0

Dangers :

- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Réglementation & Valeurs limites

RÉGLEMENTATION	PRÉSENCE / VALEUR
Classé CMR	Non
REACH Annexe XVII (restrictions)	Non
REACH Annexe XIV (autorisation)	Non
Règlement POP	Non
RPB (Biocides)	Non
Seveso (phrases H pertinentes)	Oui
VLE – Code du Bien-être au travail	VLE-8h (ppm) : 50.0 - VLE-8h (mg/m³) : 184.0 - VLE-15min (ppm) : 100.0 - VLE-15min (mg/m³) : 369.0

2.5.5.1 PROPRIÉTÉS

FICHEJuillet 2021Fiche n°221 - 1-Méthoxy-2-propanol et son acétateFiche présentant l'essentiel des données d'hygiène et de sécurité relatives à« 1-Méthoxy-2-propanol et son acétate »avec un rappel de la réglementation française et des recommandations techniques et médicales.En savoir plus

Généralités | Caractéristiques | VLEPMesurage | Incendie - Explosion[1, 2, 14] | Pathologie - Toxicologie | Règlementation | Recommandations

Bibliographie

2.5.6 CARBON DIOXIDE AEROSOL PROPELLANT

Identification

- N° CAS : 124-38-9
- N° EINECS : None

Concentration :from 1.0 to 2.4

Dangers :

- H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

Réglementation & Valeurs limites

RÉGLEMENTATION	PRÉSENCE / VALEUR
Classé CMR	Non
REACH Annexe XVII (restrictions)	Non
REACH Annexe XIV (autorisation)	Non
Règlement POP	Non
RPB (Biocides)	Non
Seveso (phrases H pertinentes)	Non
VLE – Code du Bien-être au travail	VLE-8h (ppm) : 5000.0 - VLE-8h (mg/m³) : 9131.0 - VLE-15min (ppm) : 30000.0 - VLE-15min (mg/m³) : 54784.0

2.5.6.1 PROPRIÉTÉS

FICHEJuin 2020Fiche n°238 - Dioxyde de carboneFiche présentant l'essentiel des données d'hygiène et de sécurité relatives à« Dioxyde de carbone »avec un rappel de la réglementation française et des recommandations techniques et médicales.En savoir plus

Généralités | Caractéristiques | VLEPMesurage | Incendie - Explosion | Pathologie - Toxicologie | Règlementation | Recommandations

Bibliographie

2.6 Protections individuelles et collectives à envisager

ZONES À PROTÉGER	MESURES À ENVISAGER
Mains	Gants (protection des mains) • Type : Gants jetables • Matériau : Caoutchouc nitrile (NBR) • Perméation : 2 (< 1,5) • Épaisseur : non précisée dans le document (champ vide)
Yeux	Lunettes / écrans faciaux • Type : Lunettes de sécurité • Champ d'application : gouttelettes • Caractéristiques : protections latérales • Norme : EN 166
Peau	-
Système respiratoire	Masques respiratoires / filtres • Type d'appareil : Demi-masque réutilisable • Types de filtre : P1 et AX (composés organiques à point d'ébullition faible < 65 °C) • Conditions d'utilisation : formation de brouillards, protection contre les particules liquides, solides, vapeurs ; utilisation recommandée lorsque la ventilation du local est insuffisante
Corps	-

2.7 Conditions de stockage et de manipulation à envisager

ZONES À PROTÉGER	MESURES À ENVISAGER
Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	- Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. - Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs.
Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités	- Stocker dans un endroit bien ventilé. - Tenir au frais (ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C / 122 °F). - Protéger du rayonnement solaire. - Stocker dans un endroit sec. Incompatibilités potentielles : - Produits incompatibles : bases fortes, acides forts. - Matières incompatibles : sources d'inflammation, rayons directs du soleil. Température de stockage recommandée : < 50 °C.
Utilisation(s) finale(s) particulière(s)	L'utilisation prévue de ce produit est réservée à un usage professionnel et industriel (catégorie d'usage principal : utilisation professionnelle, utilisation industrielle).